

# Alerte maximale, Valls veut faire passer une loi non conforme à la constitution

écrit par Maxime | 24 novembre 2015



S'il est vrai que Valls a refusé une liste des djihadistes français présents en Syrie sous prétexte que cette liste venait d'Assad, c'est un manque de précaution et l'amateurisme est d'autant plus grave que, devant le fait accompli, **le gouvernement souhaite restreindre les libertés des citoyens en se mettant d'accord avec le Parlement pour que les garanties constitutionnelles soient écartées**. Cela s'appelle le mépris pour l'Etat de droit au prétexte de circonstances exceptionnelles qui auraient pu alors être évitées par plus de vigilance sans doute...

D'après la presse, Valls aurait en effet demandé aux Sénateurs de ne pas saisir le Conseil constitutionnel pour le contrôle de la loi à venir sur l'état d'urgence :

<http://www.numerama.com/politique/131856-manuel-valls-demande-a-ne-pas-saisir-le-conseil-constitutionnel-sur-letat-durgence.html>

**Selon numerama, » le premier ministre Manuel Valls a demandé au Sénat de ne pas saisir le Conseil constitutionnel du projet de loi sur l'état d'urgence, craignant que certaines**

***dispositions ne soient censurées.***«

Séquence incroyable au Sénat. Et inacceptable pour le juriste démocrate, voire pour le démocrate tout court. Très calmement, alors que les sénateurs discutaient ce vendredi après-midi du projet de loi prorogeant l'état d'urgence, le premier ministre a demandé aux parlementaires de ne pas saisir le Conseil constitutionnel. **Il craint que la loi ne soit pas conforme au texte fondamental de la Cinquième République.**

*« Je suis dubitatif sur l'idée de saisir le Conseil constitutionnel, a expliqué Manuel Valls lors de sa dernière intervention en séance. Car il y a toujours un risque. Si le Conseil répondait que la loi révisée est inconstitutionnelle sur un certain nombre de points, cela peut faire tomber 786 perquisitions et 150 assignations à résidence déjà faites ».*

Le chef du gouvernement – dont la présence dans l'hémicycle pour défendre un projet loi est déjà exceptionnelle – **a reconnu très explicitement que certaines dispositions prévues par le projet de loi sur l'état d'urgence pourraient être déclarées invalides, et a cité en particulier la disposition qui permet au gouvernement d'obtenir sans délai le blocage d'un site internet par les FAI.**

**L'objectif du gouvernement est que la conformité du texte à la Constitution ne soit pas vérifiée sur le fond,** « même si je sais qu'il y aura toujours la possibilité d'une QPC », a expliqué Manul Valls. Les QPC permettent effectivement de saisir le Conseil pour qu'il vérifie la conformité d'une disposition mise en œuvre dans une procédure administrative ou judiciaire ».

en complément :

[http://www.huffingtonpost.fr/2015/11/20/loi-urgence-constitutionnelle-saurez-probablement-jamais\\_n\\_8607936.html](http://www.huffingtonpost.fr/2015/11/20/loi-urgence-constitutionnelle-saurez-probablement-jamais_n_8607936.html)

<http://www.slate.fr/story/110379/manuel-valls-conseil-constitutionnel-etat-urgence>

RAPPEL : il faut 60 sénateurs ou députés pour que la loi soit déférée au Conseil constitutionnel. On verra bien qui sont les résistants dans le lot... il n'est pas trop tard pour faire pression sur vos représentants pour que la loi soit soumise au Conseil en urgence (8 jours pour statuer)... ce que j'ignore : peut-on vraiment se permettre d'attendre 8 jours ? Mieux vaut prévenir que guérir, comme on dit, n'est-ce pas ?

– LISTE DES DÉPUTÉS

[http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/liste\\_alpha.asp?legislature=14](http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/liste_alpha.asp?legislature=14)

– Liste des Sénateurs par ordre alphabétique

<http://www.senat.fr/senateurs/senatl.html>

**Maxime**

### **Note de Christine Tasin**

Ce qui se passe sous nos yeux est gravissime. Un premier ministre qui reconnaît violer la loi et appelle les sénateurs à détourner les yeux en faisant une espèce de chantage. Les perquisitions menées et les assignations à résidence risqueraient d'être annulées... Désolée mais cela signifie que ces perquisitions n'ont rien donné de tangible. Si l'une d'entre elles avait permis de désamorcer un attentat en préparation, ses auteurs seraient en prison et non en garde surveillée, même avec Taubira comme ministre de la justice, non ?

La limitation des libertés publiques est terrible, ça va très très vite. Que font députés et sénateurs pour sauver notre constitution et nos droits ?